



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LES 11 ET 12 MAI

Retrouvez ci-dessous la teneur de ses débats et décisions.



Rappelons qu'au cours de ce Conseil d'administration ont été réélus au sein du Bureau confédéral le Président confédéral Patrick Liébus, le Secrétaire Jean-Jacques Châtelain et le trésorier confédéral adjoint Jean-Christophe Repon.

Ce Conseil d'administration faisait suite à l'assemblée générale de Strasbourg. Il en a donc tiré les enseignements après avoir procédé aux élections aux postes à pourvoir au Bureau confédéral (voir notre précédente édition) et aux désignations des représentants de la CAPEB dans les divers organismes où elle est présente pour défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment, que ce soit en son nom propre ou au titre de l'U2P.

Concernant le projet ABCD, le Conseil a validé le mode d'organisation à mettre en œuvre suite aux décisions et résolutions adoptées le 19 avril. Et concernant le projet de plateforme 3.0, prenant acte à la fois de la décision favorable de l'assemblée générale et de la décision du PIA de financer la moitié du projet, le conseil d'administration a pris la décision formelle de lancer le projet en insistant sur la nécessité d'associer étroitement le Réseau dans l'élaboration de la plateforme.

Les problématiques soulevées par les délégués en assemblée générale concernant la qualification RGE et ECO Artisan® ont fait l'objet d'un débat. Face à la difficulté de trouver un consensus sur des propositions immédiates, il a été décidé de constituer un groupe de travail avec le Réseau pour réfléchir aux propositions et adaptations restant à apporter et de nature à convaincre les oppositions auxquelles est actuellement confrontée la CAPEB.

Parmi les sujets économiques examinés par ce Conseil figurait également le décret relatif aux travaux embarqués qui risque de faire peser une responsabilité sur les entreprises. Même si le risque existe que la réouverture de la discussion sur ce sujet puisse conduire à un renforcement des exigences en matière d'obligation de travaux (rappelons que la CAPEB n'est en rien favorable à cette obligation de travaux), mandat a été donné par le conseil pour tenter de faire adopter des dispositions dégageant entièrement la responsabilité des entreprises en cas de refus par un maître d'ouvrage de réaliser les travaux d'isolation.

Enfin, pour conclure dans ce registre, le Conseil d'administration a approuvé, suite à la démission de la CAPEB de Media@construct, la création d'une nouvelle association pour le développement numérique dans la construction (ADN Construction) afin de suivre ces questions au-delà du PTNB dont les missions sont censées se terminer d'ici à la fin de l'année.



(Suite p. 4)

→ LA CAPEB EST BIEN ÉVIDEMMENT PRÊTE À TRAVAILLER AVEC LA NOUVELLE ÉQUIPE D'EMMANUEL MACRON



Lorsqu'il était Ministre de l'Économie, les relations de la CAPEB avec Emmanuel Macron n'ont pas toujours été simples. La CAPEB avait dû, en effet, batailler ferme, avec l'UPA à l'époque, pour s'opposer (avec succès) à la volonté du Ministre de supprimer l'exigence de qualifications pour l'exercice de certains métiers du bâtiment ou encore de favoriser le développement des microentreprises par le doublement des plafonds de chiffre d'affaires autorisés. Pour autant, et sans renier ses revendications dans ces deux domaines au moins, la CAPEB est ouverte au dialogue et appelle de ses vœux l'instauration de relations constructives avec les équipes du nouveau Président de la République.

D'ailleurs, sur bien d'autres sujets, les prises de position du Chef de l'État ne sont pas très éloignées des nôtres. C'est le cas en particulier, de sa volonté de stabiliser les règles fiscales, de réduire les charges des entreprises, de transformer le CICE en baisse pérenne de charges pour les entreprises, de simplifier la vie des petites entreprises en leur accordant un droit à l'erreur, de transformer le CITE en prime versée directement au particulier, pour ne citer que ces exemples.

En ce début de quinquennat, nous ne pouvons que souhaiter que le nouveau Président de la République sache initier des politiques et des mesures plus favorables et plus justes d'une manière générale, et en particulier sur les points qui constituent des marqueurs économiques pour l'activité du secteur : la lutte contre le Travail détaché illégal, le maintien de la TVA réduite pour les marchés de la rénovation énergétique et son extension à tous les travaux en faveur du maintien à domicile, le maintien des qualifications professionnelles

pour l'exercice des métiers du bâtiment, sans oublier la confirmation de la primauté des accords de branche sur les accords d'entreprises, disposition essentielle pour nos petites entreprises qui ne peuvent pas gérer des accords internes.

Sans préjuger de la suite, force est de constater que le nouveau Président de la République a pris d'ores et déjà en considération une part au moins de ces éléments. On soulignera en particulier que le travail détaché faisait partie des échanges qu'il a eus cette semaine avec Mme Merkel à l'occasion de leur tout premier contact entre chefs d'État.

Un signal positif qui, nous l'espérons, sera poursuivi par d'autres initiatives déterminées et déterminantes !

Les terrains de discussions, en accord ou non, sont nombreux et la CAPEB a d'ores et déjà demandé une rencontre avec le nouveau Président pour entamer ces échanges que nous espérons positifs pour les petites entreprises du bâtiment.

La nomination d'un homme de terrain à Matignon semble être un bon signe. Le nouveau Premier Ministre Édouard Philippe entretient d'excellentes relations avec la CAPEB Seine Maritime qui l'a rencontré régulièrement ces dernières années pour de multiples projets et notamment la création de la Maison Dahlia, maison témoin d'aménagements pour les personnes âgées à laquelle la CAPEB départementale a participé.

Notons enfin que la CAPEB 76 a racheté les locaux qu'elle occupe à la ville du Havre et que le Maire Édouard Philippe est très naturellement venu à leur inauguration. Ces bonnes relations constantes et l'intérêt manifeste que M. Philippe porte au secteur est un signe encourageant pour la suite. Espérons qu'il continue à nous porter cette même attention et écoute dans ses nouvelles fonctions.

-3,9%

C'EST LA BAISSÉ
DU NOMBRE
DE DÉFAILLANCES
D'ENTREPRISES
AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017

→ LES ENTREPRISES SE PORTENT MIEUX

Les dernières données disponibles font apparaître une nette diminution du nombre de défaillances d'entreprises au cours du premier trimestre de l'année. Ainsi, les défaillances ont été de 15 667, le plus bas niveau enregistré depuis 2008.

Mais la situation des entreprises n'est cependant pas la même selon leur taille.

En effet, les PME de plus de 10 salariés sont davantage vigilantes et ont le réflexe de tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard alors que les plus petites entreprises (moins de 3 salariés) attendent le tout dernier moment pour réagir.

De ce fait, 73 % d'entre elles aboutissent directement à une procédure de liquidation judiciaire.

S'agissant des secteurs d'activité, le cabinet Altarès note que le recul des défaillances est particulièrement net dans la Construction (- 10,6 %). Une bonne nouvelle !

MÉTIER

→ ÉLECTRICITÉ SOLAIRE : L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PRÉCISÉE

Les gestionnaires et propriétaires de logements collectifs à toiture ou à façade photovoltaïque savent maintenant sur quel pied danser : un décret vient définir la notion « d'opération d'autoconsommation collective » et clarifier les rôles et droits de chaque acteur concerné.

Le texte vise à faciliter le montage de ce type d'opérations en précisant les principes de répartition de l'électricité ainsi produite.

Le décret évoque également les modalités du stockage d'électricité. Il charge ainsi la personne morale d'indiquer au gestionnaire du réseau quelle est la part de la production affectée à chaque occupant (ou utilisateur de l'immeuble concerné) et quelles sont les quantités consommées.

Les gestionnaires de l'immeuble auront à adresser aux exploitants les formulaires qui leur permettront de déclarer les caractéristiques techniques des installations, de leur raccordement et de leur fonctionnement, et de préciser si une partie de l'électricité produite sera, ou non, vendue à un tiers.



1,7 MILLION

DE JEUNES
(15/29 ANS)
N'ONT NI EMPLOI,
NI FORMATION

+1,3%

LE NOMBRE
DE DEMANDEURS
D'EMPLOI SANS
AUCUNE ACTIVITÉ
A AUGMENTÉ EN MARS

La
Lettre
de la CAPEB

FORMATION

→ APPRENTISSAGE : VERS UN VRAI DÉVELOPPEMENT ?

C'est en tout cas la volonté affichée du candidat Macron : « Nous ferons un effort massif pour l'apprentissage. Nous développerons les périodes de pré-apprentissage et les filières en alternance dans tous les lycées professionnels. Des licences professionnelles seront préparées sur trois ans et en alternance. Nous ferons converger les contrats existants et impliquerons pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations. ». Voilà ce que l'on peut lire dans le programme d'Emmanuel Macron. Souhaitons vivement qu'il mette ses projets à exécution. Car, en effet, le nombre d'apprentis a reculé au cours du précédent quinquennat alors que l'objectif affiché était de le porter à 500 000.

Le jeu en vaut la chandelle : 70 % des apprentis trouvent un emploi après leur formation quand les contrats aidés n'insèrent que la moitié des jeunes qui en bénéficient.

Rappelons que la stabilité des règles est une condition primordiale pour redonner confiance aux employeurs potentiels d'apprentis. Et même si c'est une évidence, rappelons enfin que la relance de l'apprentissage suppose que l'activité reparte durablement.



GOUVERNEMENT

→ ÉTAT CIVIL : LA RÉFORME DES CARTES D'IDENTITÉ EST DÉSORMAIS COMPLÈTE

Progressivement depuis fin février, la délivrance de la carte nationale d'identité n'est plus un service de proximité puisque toutes les Mairies ne sont pas en capacité d'être équipée d'une borne spéciale.

Les alternatives proposées à ce jour ne sont pas encore satisfaisantes. En particulier, l'initiative de l'État visant à faire circuler un véhicule équipé d'une borne pour éviter aux personnes de faire des kilomètres pour se rendre dans une mairie équipée n'est pas opérationnelle aujourd'hui. La réforme inquiète les communes équipées à plus d'un titre. Elles craignent un afflux de demandes issues des communes qui ne le sont pas et donc de ne pas pouvoir y faire face.

Par ailleurs, le dispositif de recueil des demandes leur coûte annuellement environ 20 000 € alors qu'elles sont indemnisées de 4 000 € seulement. Bref, l'Association des Maires de France réclame un report de la généralisation de cette réforme. Sera-t-elle entendue par le nouvel exécutif ?

SOCIAL

→ LES ORIENTATIONS DE PÔLE EMPLOI

Le rapport annuel sur la mise en œuvre de la convention tripartite État/Unedic/Pôle Emploi dresse des constats et pose les perspectives d'actions et d'évolution de Pôle Emploi d'ici la fin de l'année. À brève échéance donc, l'organisme devra accélérer la dématérialisation de toutes les demandes d'allocations et l'automatisation des décisions pour libérer du temps et permettre à ses agents de se consacrer pleinement à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises. Il est prévu que des formations soient dispensées aux conseillers.

L'objectif est double : répondre de manière plus personnalisée aux besoins des demandeurs d'emploi et accompagner un nombre plus important de chômeurs.

Pôle Emploi est également invité à améliorer ses relations avec les entreprises et en particulier avec les plus petites d'entre elles. Le nombre de conseillers dédiés aux TPE sera renforcé.

Dès cette année, une expérimentation sera menée dans le but d'anticiper leurs besoins de recrutement et de répondre au mieux à leurs attentes.



ARTISANAT

→ LES TPE EMPLOIENT EN MOYENNE 3 SALARIÉS

La dernière enquête du Ministère du Travail sur l'emploi dans les TPE (en 2015) relève que les TPE sont environ 1 million et qu'elles emploient 3 millions de salariés.

En moyenne, les TPE occupent 3 personnes mais 50 % d'entre elles ont, en réalité, un ou deux salariés.

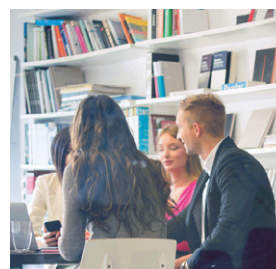
Ces salariés travaillent en moyenne 36,2 heures par semaine alors que ceux travaillant dans une entreprise de plus de 10 personnes font en moyenne 35,6 heures hebdomadaires.

42,2 % des femmes salariées dans les TPE sont à temps partiel alors que 15,6 % des hommes seulement le sont.

Le temps partiel est très utilisé dans les entreprises n'employant qu'un seul salarié (40,2 %) et l'est de moins en moins au fur et à mesure que les effectifs de l'entreprise progressent : 22,4 % dans les entreprises de 6 à 9 personnes, 17,3 % dans les 10/99 salariés et 14,3 % dans les plus de 100 salariés.

75,8 %

DES TPE RELÈVENT DU SECTEUR
TERTIAIRE



(Suite de la p. 1)

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, commenté les résultats de la mesure de la représentativité patronale et a souhaité attendre la parution des arrêtés avant d'en tirer les enseignements en termes de sièges dans les organismes paritaires et de poids dans les négociations paritaires. Cette décision prise pour le niveau national vaut évidemment également pour le niveau local. La question du mode de représentation des organisations patronales au sein du RSI figurait à l'ordre du jour.

À cet égard, le Conseil a jugé plus opportun d'opter pour un mode de désignation (fondé sur une mesure de la représentativité des organisations interprofessionnelles sur le seul champ des travailleurs indépendants) plutôt que pour un mode électif. Toutefois, il a gardé à l'esprit que cette question devait se traiter au niveau de l'U2P et qu'elle pouvait devenir sans fondement en fonction des réelles intentions du nouveau Président de la République concernant le RSI.

LOBBYING

→ AU-DELÀ DU LOGEMENT, LA QUALITÉ DE L'HABITAT EST LA CONDITION DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Le Conseil Économique Social et Environnemental s'est auto saisi sur la question de la qualité de l'habitat. Partant du principe que l'habitat est le prolongement vers l'extérieur du logement, le CESE considère qu'un habitat de qualité est déterminant pour le bien-être et la santé des habitants, depuis la gestion des pollutions à la présence d'espaces verts, en passant par les moyens de transport et l'existence de services multiples. C'est sur la base des liens qui existent entre l'environnement, l'habitat, le vivre ensemble et le bien-être des habitants que le CESE s'est intéressé aux enjeux de la transition écologique dans l'habitat qui est porteuse de solutions innovantes. Le groupe de l'artisanat a voté favorablement à cet avis en soulignant combien il est essentiel de poursuivre la politique publique d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments, élément majeur de bien-être et de confort des occupants. Ce soutien est d'autant plus indispensable que le frein majeur à l'amélioration thermique des logements est la solvabilité des ménages. Les aides financières doivent demeurer, être plus visibles et plus stables dans la durée afin de permettre aux



particuliers de les connaître et de se les approprier à la hauteur de leurs possibilités qui, souvent, ne vont pas jusqu'à une rénovation globale. C'est pourquoi il faut aider également les rénovations de moindre ampleur. L'avis du groupe de l'artisanat, présenté par Catherine Foucher, souligne par ailleurs la nécessité d'encourager les travaux d'adaptation des logements en vue de favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et ce, dans des conditions optimales. Il souligne enfin que l'accès aux commerces et aux services de proximité participe également à la qualité de l'habitat qui ne saurait exister sans le dynamisme des centres villes et des centre-bourgs, sans l'existence de transports en commun de qualité et d'espaces verts en suffisance.

COMMUNICATION

→ L'AGENDA DES 100 JOURS : À UTILISER SANS MODÉRATION



La Confédération a réalisé son « Agenda des 100 jours » dans la perspective des élections présidentielles mais également des législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin. Au moment où la donne politique change, où les équipes en place jusqu'ici ne seront plus les mêmes demain, il est essentiel de porter le plus largement possible la voix des entreprises artisanales du bâtiment et de faire en sorte que le plus grand nombre de candidats puisse prendre connaissance de nos attentes et de nos propositions. La CAPEB, première organisation patronale de France, ne peut être absente des enjeux politiques qui se dessinent et des débats qu'ils vont susciter dans les 4 prochaines semaines.

L'Agenda des 100 jours est à votre disposition sur ARTUR. Usez et abusez-en !

🔗 En savoir plus sur **ARTUR**

Crédit photo : Seignette-Lafontan / CAPEB / iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LE FNPCA TENAIT SON CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI

Le Conseil d'administration du FNPCA s'est réuni cette semaine. Il a lancé les travaux de mise au point de la future campagne publicitaire.

UN NOUVEL INTERLOCUTEUR À EDF

Le Président Liébus, accompagné de Christophe Bellanger, Président de l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique, ont rencontré Fabrice Gourdeiller, successeur de Mme Jehanno à la Direction des Clients particuliers d'EDF. Un échange évidemment très utile compte tenu des relations que la CAPEB entretient avec ce fournisseur d'énergie.

LE CONSEIL DES PROFESSIONS TERMINAIT CETTE SEMAINE

Les membres du Bureau confédéral et les Présidents d'UNA, ainsi que la Présidente de la CNFA, devaient dresser le bilan des JPC de Strasbourg et évoquer les demandes formulées par le Réseau lors de la dernière CNAGS concernant la ventilation et les matériaux bio sourcés. Plusieurs sujets techniques et économiques figuraient également à l'ordre du jour. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

EN RAISON DU PONT DE L'ASCENSION, LA LETTRE NE PARAÎTRA PAS LA SEMAINE PROCHAINE ET VOUS DONNE RENDEZ-VOUS AU 2 JUIN.

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur

www.capeb.fr

qui vous permettra d'accéder à

ARTUR